



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 5 JUILLET 2017

À 12 H 10

PROCÈS-VERBAL 17-06

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-Présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 068-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017 -

RÉSOLUTION 069-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2017 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017 -

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 7 juin dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 070-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne n'était présente dans la salle.

6. MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT – 21 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 071-17

ATTENDU QUE la fiabilité est un élément très important pour assurer la qualité du service et qu'il y a lieu, pour améliorer celle-ci, de revoir tous les temps de parcours sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QU'UN ajout de service est rendu nécessaire pour couvrir la plage horaire de la ligne 24 entre 6 h 30 et 22 h 20 du lundi au vendredi;

ATTENDU QU'UN ajout de service est rendu nécessaire pour couvrir la plage horaire de la ligne 27 entre 11 h 59 et 13 h 22;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les modifications d'horaires suivantes soient et sont adoptées :

Que les horaires, sur les lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 25, 27, 28, 51, 52 et 53 soient et sont modifiés tels qu'apparaissant au Guide du réseau et sur le site Internet de la STS (www.sts.qc.ca).

Que les ajouts de service suivants soient et sont adoptés :

Ligne 24

Ajout de treize (13) voyages, de l'Université de Sherbrooke à l'intersection du Chemin Saint-Roch Sud et de la rue Émery-Fontaine (via le boulevard de l'Université).

Ajout de douze (12) voyages, de l'intersection du Chemin Saint-Roch Sud et de la rue Émery-Fontaine à l'Université de Sherbrooke (via le boulevard de l'Université).

Les ajouts sont entre 9 h 45 et 11 h 50, 12 h 40 et 15 h ainsi que 19 h 30 et 22 h 20.

La ligne 24 est donc en service de 6 h 30 à 22 h 20 du lundi au vendredi entre l'Université de Sherbrooke et l'intersection du chemin Saint-Roch Sud et de la rue Émery-Fontaine (via le boulevard de l'Université).

Ligne 27

Ajout d'un (1) voyage dans chaque direction sur la ligne 27 pour assurer une continuité de service entre 11 h 59 et 13 h 22.

Le tout entrera en vigueur le 21 août 2017 conformément à la loi et sera conservé aux archives sous le no A06-14.

- ADOPTÉ -

7. MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE 2017 – ACQUISITION DE PIÈCES D'AUTOBUS DE MARQUES BENDIX, HALDEX ET MERITOR -

RÉSOLUTION 072-17

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2016, par sa résolution no 131-16, le conseil d'administration de la STS autorisait la convention-cadre 2017, conservée aux archives sous le no A16-34, pour divers achats regroupés;

CONSIDÉRANT QU'en cours d'analyse de marché, il a été convenu de réviser la stratégie d'approvisionnement afin d'augmenter le nombre de pièces acquises par l'entremise de la convention-cadre et ainsi bénéficier des économies générées par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le montant maximum autorisé de 200 000 \$ spécifié à l'Annexe 1 de la convention-cadre 2017 soit et est révisé, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, pour un montant de 600 000 \$, pour y inclure, en plus de l'acquisition des pièces de freins, l'acquisition de pièces d'essieux et de suspension.

- ADOPTÉ -

8. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 22 FÉVRIER 2017 ET DU 26 AVRIL 2017-

RÉSOLUTION 073-17

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes rendus des réunions du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 22 février 2017 et du 26 avril 2017 soient et sont déposés sur le bureau.

- ADOPTÉ -

9. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIE RÉSERVÉE DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE » - APPEL D'OFFRES STS-17-04 -

RÉSOLUTION 074-17

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé à un appel d'offres pour des travaux de réfection de la voie réservée du campus de l'Université de Sherbrooke;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé des propositions jugées conformes :

Eurovia Québec Construction inc.
Construction et Pavage Dujour inc.

ATTENDU QUE le règlement numéro R-028 décrétant la réalisation de réparations majeures et mise à niveau des infrastructures et matériel roulant a été adopté pour assurer le financement dudit projet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour des travaux de réfection de la voie réservée du campus de l'Université de Sherbrooke soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc. au montant de 95 101,95 \$ plus taxes.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement et l'avis de CIMA soient et sont conservés aux archives sous le no A17-17.

- ADOPTÉ -

10. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 075-17

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de juin 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En cette période estivale, les administrateurs souhaitent de bonnes vacances à tout le personnel ainsi qu'à la clientèle de la STS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 12 h 20

Sherbrooke (Québec), le 5 juillet 2017.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire